



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT  
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

p.o.421.40.

Notification  
aux Etats signataires de

L'ACCORD

INSTITUANT LA CONFERENCE EUROPEENNE DE BIOLOGIE MOLECULAIRE  
signé à Genève le 13 février 1969

RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE ET  
LE ROYAUME DU DANEMARK

Le Département Politique Fédéral informe les Etats signataires qu'en application de l'article XI, paragraphe 2, de l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, signé à Genève le 13 février 1969, ledit accord a été ratifié par la République d'Autriche le 8 avril 1970 et par le Royaume du Danemark le 10 avril 1970.

En déposant son instrument de ratification, l'Autriche a confirmé sa déclaration faite au moment de la signature.

Conformément à son article XI, chiffre 4, lettre b), l'accord est entré en vigueur pour l'Autriche le 8 avril 1970 et pour le Danemark le 10 avril 1970.

Les Etats qui, à ce jour, ont ratifié, accepté ou approuvé l'accord sont les suivants: Suède, République Fédérale d'Allemagne, Suisse, France, Norvège, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Autriche et Danemark.

Berne, le 24 avril 1970

